

NOTE D'INFORMATION

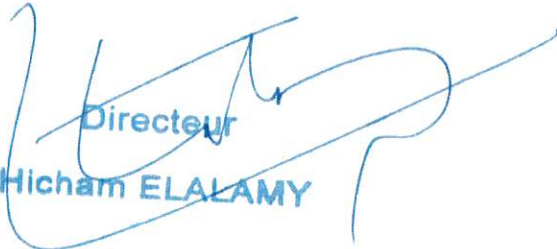
BMCI EPARGNE OBLIGATIONS

Nature juridique
SICAV

Société de gestion
BMCI ASSET MANAGEMENT

VISA DE L'AUTORITE MAROCAINE DU MARCHE DES CAPITAUX

Conformément aux dispositions de l'article 87 du Dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières tel que modifié et complété, l'original de la présente Note d'Information a été soumis à l'appréciation de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) qui l'a visé sous la référence VP18056 en date du 23/05/2018.


Directeur
Hicham ELALAMY



ORGANISME RESPONSABLE DE LA NOTE D'INFORMATION

La présente note d'information a été préparée par la société de gestion **BMCI ASSET MANAGEMENT** sise à **26, Place des Nations Unies - Casablanca** - représentée par **MOHAMED AMRANI** en sa qualité de **Directeur Général**, qui atteste de la sincérité des informations qu'elle contient.

Dénomination et signature

BMCI ASSET MANAGEMENT
25, Bd. Al Massira Al Khadra
CASABLANCA - MAROC
Tél. 0522 926900 - Fax: 0522 990393

AVERTISSEMENT

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en actions ou parts d'un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de divers facteurs. Aussi, est-il recommandé aux investisseurs potentiels de ne souscrire aux parts et actions d'OPCVM qu'après avoir pris connaissance de la présente note d'information.

Avertissement :

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en actions ou parts d'un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de divers facteurs. Aussi, est-il recommandé aux investisseurs potentiels de ne souscrire aux parts et actions d'OPCVM qu'après avoir pris connaissance de la présente note d'information.

En effet, avant d'investir, les investisseurs doivent considérer tous les risques inhérents à cet OPCVM. Les fonds d'investissement et les investissements en titres cotés sont sujets à risque et il n'y a aucune garantie quant à la réussite des objectifs de l'OPCVM. Comme pour tout investissement dans un OPCVM, la valeur liquidative peut évoluer à la hausse comme à la baisse, dépendant des mouvements des marchés de capitaux.

La performance passée de l'OPCVM ou de la société de gestion BMCI Asset Management ne préjuge pas des performances futures de l'OPCVM.

Il n'est offert aux investisseurs aucune garantie de performance ou de restitution complète du capital investi dans l'OPCVM.

Les principaux risques auxquels l'OPCVM est exposé sont les suivants : risque de marché, risque de taux d'intérêt, risque de crédit et de contrepartie, risque de liquidité, risque de valorisation, risque actions, risque de change, risque opérationnel et risque d'inflation pour ne citer qu'eux.

Risque de marché :

Les investissements en titres cotés sont sujets au risque de marché. La valeur des titres constituant le fonds peut être affectée par différents facteurs tels que le niveau d'activité économique, la volatilité des marchés financiers, les taux d'intérêt, les changements de politique gouvernementale, la fiscalité ou d'autres décisions politiques et économiques qui peuvent parfois avoir un effet négatif sur les titres négociés.

Tant que le fonds est investi, sa valeur liquidative est exposée aux fluctuations du marché, et peut varier, à la hausse comme à la baisse.

Les titres dans lesquels le fonds investit sont exposés à des fluctuations de prix au jour le jour.

Risque de taux d'intérêt :

La valeur de l'investissement peut être affectée par des changements de niveau de taux d'intérêt. Les taux d'intérêt peuvent être influencés par différents éléments ou événements, tels que la politique monétaire, le taux d'escompte, le niveau d'inflation, etc...

La valeur des titres de créance détenus par le fonds va généralement évoluer dans le sens inverse des taux d'intérêt. En général, le prix d'un titre de créance augmente quand les taux d'intérêt baissent et vice versa.

Les titres d'un émetteur avec une durée plus importante seront plus sensibles à des mouvements de taux d'intérêt que ceux d'une durée plus faible. Ainsi l'impact d'une hausse ou baisse des taux d'intérêt sera plus important sur des titres à durée plus longue, peu importe le statut de l'émetteur du titre.

Risque de crédit et de contrepartie :

Le risque de crédit ou risque de défaut fait référence au risque qu'un émetteur de titre de créance fasse défaut (c'est-à-dire qu'il soit incapable de payer le capital et/ou les intérêts du titre émis). Le risque de contrepartie fait référence à la capacité de la contrepartie d'une opération à assurer ses obligations (paiement, livraison, etc...) et au risque de défaut. Ce risque fait référence à la qualité des contreparties auprès desquelles le fonds est exposé. Des pertes peuvent survenir par exemple lors du règlement/livraison d'instruments financiers.

La valeur d'un titre de créance négocié de gré à gré évolue en fonction des changements dans la perception qu'ont les investisseurs du niveau de risque de crédit et de contrepartie, ainsi que dans le cas d'un défaut sur le marché.

Si la notation crédit d'une émission, d'un émetteur ou d'une contrepartie est rétrogradée, la valeur d'un titre de créance négocié de gré à gré qui lui est lié, et dans lequel le fonds a investi, peut baisser. Le degré de risque évolue en fonction de la qualité des titres dans lequel le fonds a investi.

Risque de liquidité :

La liquidité de l'OPCVM est dépendante des volumes traités sur les marchés des titres dans lequel il investit.

Un niveau de liquidité plus faible affectant un titre peut avoir un effet négatif sur la valeur des actifs de l'OPCVM. Mais plus important encore, ceci peut réduire la capacité de l'OPCVM à vendre ces titres avec la rapidité nécessaire pour réduire l'impact sur la valeur des actifs de l'OPCVM. Les volumes traités sur les marchés, les durées d'exécution et les procédures de transfert de capitaux peuvent restreindre la liquidité d'une partie ou de la totalité des titres investis par l'OPCVM et ainsi affecter la liquidité de l'OPCVM dans son ensemble.

L'OPCVM peut être rendu incapable d'exécuter ses décisions d'achat ou de vente quand les marchés deviennent illiquides, ce qui aurait pour conséquence possible de manquer des opportunités d'investissement ou de ne pouvoir faire face à certains rachats de parts de ce même OPCVM. Le manque de liquidité peut aussi entraîner le risque que le prix de vente d'un titre en portefeuille soit inférieur à sa juste valeur.

Risque de valorisation :

Ce risque est lié au fait que les marchés, en raison de situations spécifiques ou d'un manque de transactions, puissent ne pas permettre un calcul au plus juste de la juste valeur des titres de l'OPCVM. Dans ce cas, le risque de valorisation concerne la possibilité que, lors de la vente d'un titre dans le marché ou de son arrivée à maturité, le montant reçu soit inférieur à ce qui était anticipé, provoquant alors une perte pour l'OPCVM et impactant sa valeur liquidative de façon négative.

Risque actions :

L'OPCVM est exposé au risque actions. En effet, la variation du cours des actions peut avoir un impact négatif sur la valeur liquidative de l'OPCVM. En période de baisse du marché des actions, la valeur liquidative peut être amenée à baisser.

Les investissements en actions présentent des risques significatifs de fluctuation dans les prix.

Risque de change :

Le risque de change est lié au fait que certains actifs peuvent être libellés dans des devises différentes de la devise de référence du fonds. Ce dernier peut être affecté par toute fluctuation des taux de change entre sa devise de référence et ces autres devises ou par une éventuelle modification en matière de contrôle des taux de change.

Si la devise dans laquelle un titre est libellé s'apprécie par rapport à la devise de référence du fonds, la contrevaletur du titre dans cette devise de référence va s'apprécier. A l'inverse, une dépréciation de cette même devise entraînera une dépréciation de la contrevaletur du titre.

Risque opérationnel :

Le risque opérationnel consiste au risque d'exécution et d'administration qui peut lui-même entraîner une perte pour l'OPCVM. Ceci peut être le résultat d'une omission, de procédures de traitement des ordres manquant d'efficacité, de problèmes informatiques ou d'erreurs humaines.

Risque d'inflation :

Sur le long terme, les rendements d'un investissement à court terme peuvent ne pas suffire à couvrir le niveau d'inflation, entraînant ainsi une réduction du pouvoir d'achat de l'investisseur.

I- CARACTERISTIQUES GENERALES

- Dénomination sociale : BMCI EPARGNE OBLIGATIONS
- Nature juridique : SICAV
- Code Maroclear : MA0000030066
- Date et référence de l'agrément : 16/03/2011, AG/OP/003/2011
- Date de création : 22/01/1996
- Siège social : 26, Place des Nations Unies - Casablanca -
- Durée de vie : 99 ans
- Exercice social : 01/01 au 31/12
- Apport initial : 5,000,000 de Dirhams
- Valeur liquidative d'origine : 50 Dirhams
- Etablissement de gestion : BMCI ASSET MANAGEMENT, .sise à.26, Place des Nations Unies - Casablanca -.représentée par Monsieur Mohamed AMRANI
- Etablissement dépositaire : BMCI, sise à.26, Place des Nations Unies - Casablanca -.représentée par Monsieur Rachid MARRAKCHI
- Commercialisateur :

Etablissements commercialisateurs	Responsable à contacter
BMCI ASSET MANAGEMENT	Mohamed AMRANI
BMCI	Rachid MARRAKCHI
BMCI BOURSE	Naceur TOUIMI BENJELLOUN
MENA Capital Partners	Ghassen BELHADJ JRAD

- Commissaire aux comptes : Deloitte Audit représentée par Ahmed Benabdelkhalek

II- CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE L'OPCVM

- Classification : Obligations OMLT
- Sensibilité min : 3 (Exclu)
- Sensibilité max : 7 (Inclus)
- Indice de référence : MBI Moyen et long Terme
- Objectifs de gestion : L'objectif de gestion de la SICAV est de valoriser les actifs à moyen terme, sur l'horizon de placement minimum conseillé de 2 ans, via des investissements sur le marché obligataire qui offrent les meilleures perspectives de rendement sous contrainte d'une gestion prudente du risque de crédit, de liquidité et des taux.
- Stratégie d'investissement :

La SICAV BMCI EPARGNE OBLIGATIONS investira son capital en actions, en titres de créances, en parts d'OPCVM et en liquidités. La SICAV sera en permanence investie à hauteur de 90% de ses actifs hors titres d'OPCVM "obligations Moyens et Long terme", créances représentatives des opérations de pension qu'elle effectue en tant que

cessionnaire et liquidités, en titres de créances. Par ailleurs, la SICAV pourra consacrer au maximum 10% de son actif net à des opérations de placement en devises à l'étranger, dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur.

- Durée de placement recommandée : 2 ans
- Souscripteurs concernés : **Grand public**

III- MODALITES DE FONCTIONNEMENT

- Date de commercialisation de l'OPCVM : **19/03/1996**
- Périodicité de calcul de la valeur liquidative : **Hebdomadaire, chaque vendredi ou, si celui-ci est férié, le 1er jour qui le suit.**
- Modalités de diffusion de la valeur liquidative : **Dans les locaux de BMCI ASSET MANAGEMENT ; BMCI BOURSE ; MENA Capital Partners et, dans les agences de la BMCI, par voie d'affichage**
- Méthode de calcul de la valeur liquidative : les méthodes d'évaluation de l'OPCVM sont conformes à celles prévues dans la circulaire de l'AMMC.
- Modalités de souscription et de rachat : **Le prix de souscription et le prix de rachat sont égaux à la valeur liquidative obtenue en divisant l'actif net de la SICAV par le nombre de parts, respectivement majoré ou diminué d'une commission de souscription ou de rachat. Les rachats comme les souscriptions sont effectuées à la prochaine valeur liquidative. Les demandes de souscription et de rachat peuvent être reçues par toutes les agences BMCI, à BMCI ASSET MANAGEMENT; BMCI BOURSE et MENA Capital Partners, du lundi 08h au jeudi 15h45min, pour être exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée le vendredi (jour ouvré) ou, si celui-ci est férié, le 1er jour ouvré qui le suit.**
- Affectation des résultats : **Capitalisation entière. La SICAV opte pour la capitalisation des résultats. Les intérêts sur titres de créance sont comptabilisés selon la méthode dite des « intérêts courus ».**
- Régime fiscal : le régime fiscal applicable à l'OPCVM est fixé par le dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux OPCVM, tel que modifié et complété par le Code Général des Impôts.

IV- COMMISSIONS ET FRAIS

- Commissions de souscription et de rachat :
 - Commission de souscription maximale :
 - **0.5%**
 - Commission de rachat maximale :
 - **0.25%**

- Cas d'exonération :
 - A la discrétion du réseau placeur pour la partie qui lui revient. Les commissions sur les opérations d'aller-retour: Une opération d'aller-retour est une opération de rachat suivi d'une opération de souscription, portant sur le même nombre de parts et exécutée simultanément à la même valeur liquidative. Les opérations d'aller retour sont exonérées de commissions. NB: "En sus des commissions de souscription et de rachat précitées, tout détenteur de parts d'OPCVM doit s'informer auprès de son teneur de compte, des frais et commissions relatifs à la tenue de compte."
- Frais de gestion :
 - 2%. Les frais de gestion sont provisionnés à chaque valeur liquidative et débités après calcul de la dernière valeur liquidative du mois sur la base de l'actif net constaté déduction faite des parts ou actions d'autres OPCVM détenues en portefeuille et gérées par BMCI ASSET MANAGEMENT.

Libellés Frais de gestion	Taux Frais de gestion
Frais de Gestion (Société de Gestion)	0,83% HT
Frais du Dépositaire	0,065% HT
Frais de l'AMMC	0,025% HT
Frais Maroclear	3600 ht annuel + partie variable selon les conditions en vigueur
Frais Commissaire aux Comptes	18000dh ht annuel
Vie Sociale	20000 dh ht annuel

